

## Centre de Recherches et d'Etudes Sociales

### TERMES DE REFERENCE

#### Recrutement d'une équipe d'experts nationaux dans la cadre du projet :

#### « Elaboration d'une étude de faisabilité des garanties du socle national de la protection sociale »

<b>Pays</b>	Tunisie
<b>Description</b>	Expert en Protection sociale
<b>Cadre Global</b>	Projet financé dans le cadre du projet « <b>Elaboration des études de faisabilité des garanties du socle national de la protection sociale</b> »
<b>Type de contrat</b>	Contrat individuel
<b>Langues de Travail</b>	Français et arabe
<b>Date de début</b>	09 Janvier 2017

#### 1) CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

L'accès à un niveau adéquat de protection sociale est reconnu en tant que droit essentiel de la personne par la Déclaration de Philadelphie (1944) sur les buts et les objectifs de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), par des déclarations ultérieures de l'OIT ainsi que par un certain nombre de normes internationales du travail, notamment la recommandation sur les socles nationaux de protection sociale n°202 de 2012. De plus, la Déclaration des droits de l'homme ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaissent le droit à la sécurité sociale pour tous.

En Tunisie, il est incontestable que la révolution du 14 janvier 2011 a mis à nu les défaillances du système de protection sociale tunisien qui n'a pas été totalement inclusif mais a été bâti, bien au contraire, consciemment ou non, sur l'échec inéluctable quant à la satisfaction des besoins élémentaires de pans entiers de la société tunisienne qui se sont retrouvés dans une situation de précarité prononcée. L'ampleur de l'exclusion a été dévoilée par les chiffres revus, corrigés et dénudés de toute propagande politique.

La question de la protection sociale est à la fois une mission et une préoccupation politique et stratégique. Elle est au cœur d'un débat de société qui dépasse le clivage privé ou public, assurance ou assistance, pour interpeller tous les acteurs qui s'intéressent à la société de demain. Une société inclusive, intégratrice et solidaire ou une société d'exclusion et de discrimination. Ainsi, plusieurs programmes de protection sociale gouvernementaux tentant de répondre aux besoins de leurs populations ont vu le jour, plusieurs programmes qui fournissaient une panoplie de prestations et de services pour différents groupes et territoires ciblés.

La plupart du temps ces programmes n'ont pas abouti aux résultats escomptés, comme ils sont souvent conçus de façon indépendante les uns des autres, sans une vision générale intégrant les différents éléments constituant le système de protection sociale du pays. Il est donc difficile que les actions de politique publique entreprises interagissent entre elles ou se complètent, le cas échéant.

Un faible niveau d'intégration et d'harmonisation engendre bien évidemment une fragmentation des programmes de protection sociale, une duplication et un manque de cohérence, source de gaspillage et d'inefficacité.

En Tunisie, les transferts sociaux ont évolué par exemple avec toutes leurs composantes (contributions, impôts) séparément et ont généré de ce fait une injustice et un fossé profond de droits entre les catégories socioprofessionnelles, les régions et les générations. Les transferts sociaux séparés et cloisonnés évoluant sans liens ont par ailleurs consacré cette injustice et cette exclusion puisqu'ils n'ont pas réussi à appréhender le processus de la protection sociale dans un système intégré qui aurait eu le mérite de s'attaquer à tous les problèmes de la pauvreté et d'intégrer, en conséquence, toutes ses problématiques dans le cadre d'un nouveau modèle de développement du pays.

La révolution du 14 janvier a remis en débat toute cette problématique qui est devenue l'un des axes de toute réflexion et de toute transformation radicale de la société tunisienne dont les valeurs revendiquées tournent justement autour de la dignité par l'éducation, la santé, le travail et le revenu décent.

L'adoption de la nouvelle Constitution notamment dans son article 38 qui garantit le droit à la couverture sanitaire et sociale pour tous et la signature du Contrat Social en date du 14 janvier 2013, lui-même fondé sur les valeurs de la démocratie et de la justice sociale, offrent une occasion cruciale d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du système de protection sociale pour un développement global et inclusif.

Il est certes peu aisé, au niveau national, d'appréhender ce champ de la protection sociale et de mise en œuvre du socle de protection sociale sans un diagnostic approfondi des politiques et des dispositifs de protection sociale déployés dans le pays.

C'est ainsi qu'à travers cette étude, il s'agit d'aborder d'abord ce champ sous un angle simple et pragmatique qui permet de réaliser un état des lieux du système actuel de protection sociale (limité aux

trois garanties dans un premier temps) de connaître ses politiques et ses stratégies ainsi que ses forces et faiblesses (impact financier notamment) en cas d'extension à tous les citoyens.

Pour ce faire et en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT), le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES) se propose de mener une étude de faisabilité des trois garanties du socle national de la protection sociale à savoir :

### **1/ La garantie d'accès aux soins universels**

### **2/ La garantie d'un revenu minimum pour ceux qui en sont dépourvus :**

Particulièrement pour cette garantie, il s'agit de garantir un revenu minimum, à l'échelle nationale, en faveur des personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant en raison de la maladie, ou chômage, ou de la maternité ou d'une incapacité physique.

### **3/ La garantie de revenus pour les personnes âgées et les personnes handicapées**

L'objectif d'une telle étude est de disposer d'abord d'une vision globale et de comprendre les différentes composantes (les 3 garanties) à prendre en compte pour configurer/dessiner de manière pertinente les politiques publiques en matière de soutiens à la mise en place d'un socle de protection sociale à l'échelle nationale s'intégrant de manière efficace et soutenable financièrement aux politiques et aux dispositifs de protection sociale déjà existant.

## **2) OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif des présents termes de référence est le recrutement d'une équipe d'experts pour l'élaboration d'une étude de faisabilité des trois garanties. L'équipe d'experts aura la responsabilité d'appuyer et d'accompagner l'équipe du CRES durant les différentes phases de ce projet.

## **3) RESULTATS ATTENDUS**

Cette étude servira de base pour l'élaboration d'un cadre logique des réformes structurelles dans le domaine de la protection sociale. Elle a pour objectif global l'élaboration d'une vision cohérente, intégrée et harmonisée de la mise en place d'un socle national de protection sociale, et ceci à partir de l'analyse de l'état des lieux et à la lumière des bonnes pratiques internationales dans le domaine.

## **4) TACHES A ACCOMPLIR**

L'équipe d'experts, **en étroite collaboration avec l'équipe du projet au CRES**, aura pour principales tâches de :

- Réaliser un diagnostic global de la situation actuelle de chaque garantie avec des éléments de comparaison internationale

- Elaborer une étude de faisabilité technique de chaque garantie
- Elaborer une étude de faisabilité financière de chaque garantie
- Elaborer un plan d'action et un échéancier des modalités de mise en place de chaque garantie dans une perspective sociale fondée sur une approche basée sur les droits de l'homme.

## 5) DELAI DE LA MISSION ET LIVRABLES

La mission d'expertise doit être réalisée avant le 1er Avril 2017.

### Objectif N°1 :

Un état des lieux analytique (diagnostic) au titre de chacune des trois études est fait, la faisabilité technique et financière est réalisée et des recommandations et des scénarii de mise en œuvre sont proposés (15 Février 2017)

Output 1	Activité 1	Activité 2
<b>Les versions préliminaires des trois études sont produites</b>	Séances de travail des experts sous la direction de l'agent d'exécution	Présentation des versions préliminaires des trois études au COPIL pour examen, commentaires et validation

### Objectif N° 2 :

Les trois études sont finalisées et imprimées et les parties prenantes en sont informées

Output 1	Activité 1	Activité 2
<b>Les trois études finalisées avec les recommandations</b>	Les trois études sont finalisées et imprimées	Les trois études communiquées et présentées aux parties prenantes

## 6) APTITUDES ET COMPETENCES REQUISES

L'équipe d'experts doit être composée au moins d'un expert par garantie. Elle doit justifier qu'elle dispose des compétences suivantes :

- Un expert au moins qui a une expérience dans la conduite d'études ou d'assistance dans le domaine de la protection sociale,
- Un expert qui a une expérience dans la réalisation de missions de même degré de complexité que la présente étude en matière de faisabilité technico-financière d'une des garanties.

Par ailleurs l'équipe d'experts doit justifier de la maîtrise de l'approche basée sur les droits de l'homme.

## 7) L'OFFRE

L'offre doit comprendre les éléments suivants :

- Les références des experts attestant leurs compétences dans le domaine.
- Les références des travaux menées par l'équipe
- Une méthodologie de travail et un échéancier
- Une offre financière en homme/jour

Toute offre devra parvenir au CRES à l'adresse électronique suivante : [recrutement-expert@cres.tn](mailto:recrutement-expert@cres.tn) avec pour objet « Recrutement d'une équipe d'experts nationaux\_garanties du SNPS » et ce avant le 30 décembre 2016 à minuit exact.

Les fichiers demandés sont envoyés lors d'un seul envoi, doivent être tous en format **PDF** et ne dépassant pas la taille de 9 Mo sous peine d'être rejetés par notre système de messagerie. Les offres réceptionnées seront consultées en séance plénière sous le contrôle du comité de pilotage.